

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 12 novembre 2013 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers(ères) : Jeannine Bastille, Léo-Paul Thibault, Richard Dubé, Nathalie Lévesque et Rémi Beaulieu sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Absence : M. Jean Vézina

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le directeur général fait la lecture de l'ordre du jour. Ensuite, le maire demande s'il y a d'autres points à ajouter à l'ordre du jour. Il n'y a aucun point à ajouter.

13-11-01

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu par le directeur général.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013

ATTENDU QUE le procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil au moins deux jours avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture.

Il demande s'il y a des corrections à apporter au procès-verbal. Il n'y a aucune correction.

13-11-02

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Suivi au procès-verbal

- Au point 12 : Le projet de déplacement du chemin du Sud-de-la-Rivière est retardé car la Municipalité doit attendre l'approbation de la Sécurité civile avant de commencer les travaux.
- Au point 14 : La glissière sur le chemin de la Pointe a été installée

5. Période de questions

Aucune question

6. Développement durable (certificat d'engagement)

Le maire déclare que le certificat d'engagement pour la politique de développement durable a été signé par tous les membres du conseil et les employés municipaux. Ce certificat d'engagement mentionne que la Municipalité de Rivière-Ouelle souhaite contribuer à la qualité de vie et au bien-être des générations actuelles et futures dans le respect du caractère naturel, humain et pittoresque du milieu.

7. Maire suppléant et substitut à la MRC

- 13-11-03** **IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;
- QUE** la conseillère, Jeannine Bastille, soit le maire suppléant et substitut au conseil des maires de la MRC.
- ADOPTÉ**
- 8. Signataires des chèques de la Municipalité de Rivière-Ouelle**
- 13-11-04** **IL EST PROPOSÉ** par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents;
- QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier M. Adam Ménard, le maire M. Louis-Georges Simard, ainsi que le maire suppléant Mme Jeannine Bastille, soient les représentants autorisés de la Municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Populaire Desjardins.
- Que** les pouvoirs des représentants autorisés devront être exercés de la façon suivante:
- sous la signature de deux (2) d'entre eux.
- ADOPTÉ**
- 9. Représentant et substitut à la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska Ouest**
- 13-11-05** **IL EST PROPOSÉ** par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;
- QUE** le représentant à la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska Ouest soit le conseiller, Rémi Beaulieu, et que son substitut soit le maire, Louis-Georges Simard.
- ADOPTÉ**
- 10. Représentant et substitut à la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest**
- 13-11-06** **IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;
- QUE** le représentant à la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest soit le conseiller, Léo-Paul Thibault, et que son substitut soit le conseiller, Rémi Beaulieu.
- ADOPTÉ**
- 11. Représentant à la Corporation touristique de Rivière-Ouelle**
- 13-11-07** **IL EST PROPOSÉ** par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents;
- QUE** le représentant à la Corporation touristique de Rivière-Ouelle soit la conseillère, Nathalie Lévesque.
- ADOPTÉ**
- 12. Représentant au Comité côtier de Rivière-Ouelle**
- 13-11-08** **IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;
- QUE** le représentant au Comité côtier de Rivière-Ouelle soit le conseiller, Léo-Paul Thibault.
- ADOPTÉ**

13. Nomination des membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

13-11-09

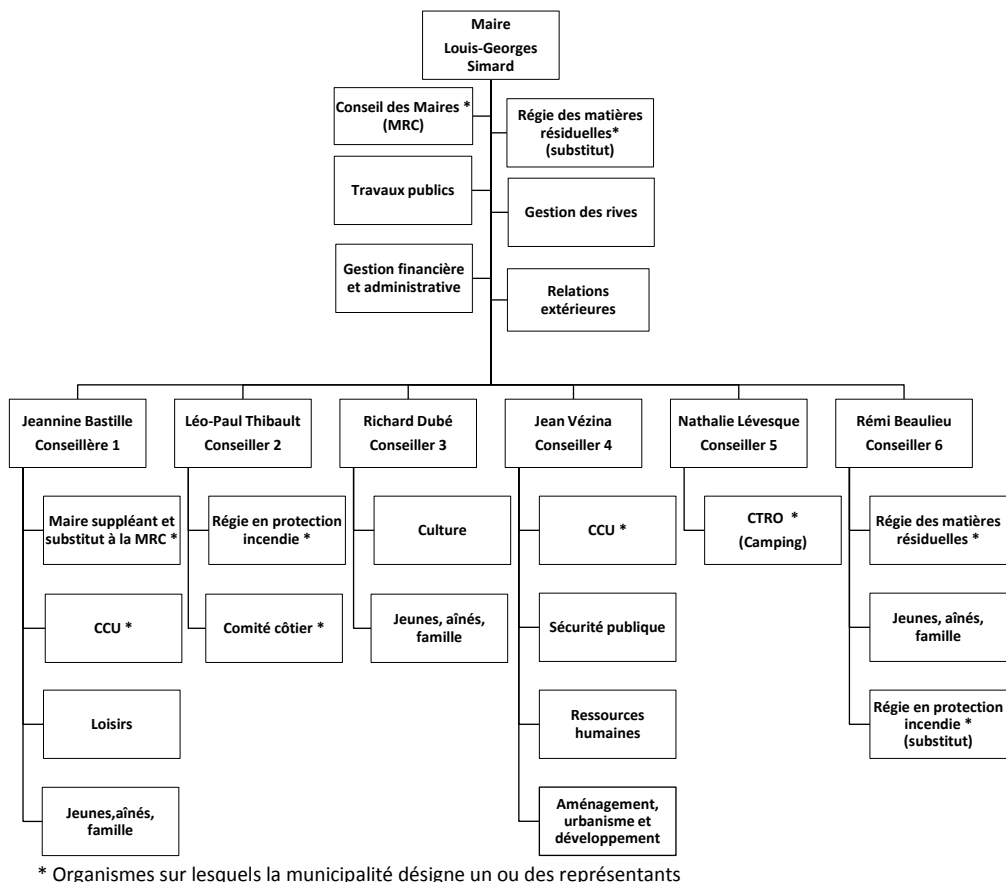
IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l’unanimité des membres présents;

QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU) soient les citoyens Donald Dionne, Lorenzo Michaud et Odile Hénault ainsi que les conseillers Jeannine Bastille et Jean Vézina.

ADOPTÉ

14. Organigramme des élus en fonction des comités et autres activités principales

Voici l’organigramme des élus en fonction des comités et autres activités principales:



15. Dépôt des états comparatifs du deuxième semestre de l’année 2013

Le directeur général présente et dépose au conseil le deuxième dépôt des états comparatifs tel qu’exigé selon l’article 176.4 du Code municipal. Le directeur général prévoit un excédent des revenus sur les dépenses pour l’année 2013.

16. Rapport sur la situation financière de l’année 2013

Le maire fait son rapport sur la situation financière pour l’année 2013 tel qu’exigé selon l’article 955 du Code municipal. Il décrit brièvement les états financiers consolidés au 31 décembre 2012. Il traite des projections financières de l’année en cours, du programme triennal d’immobilisations pour 2013, du budget 2014 et de la rémunération des élus en 2013. Il dépose également la liste des contrats octroyés entre le 7 novembre 2012 et le 6 novembre 2013. Les contrats mentionnés dans le rapport sont ceux comportant une dépense de plus de 25,000.00\$ et ceux comportant une dépense de plus de 2,000.00\$ lorsqu’ils ont été conclus avec le même contractant et dont la somme égale 25,000.00\$ et plus. En ce qui concerne les projections financières de l’année en cours, l’analyse démontre que les revenus de la Municipalité couvriront les dépenses engagées. Nous devrions terminer l’année 2013 avec un excédent des revenus sur les dépenses.

13-11-10

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le rapport sur la situation financière 2013 soit publié dans le Rivière Web et sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉ

17. Deuxième versement au Club des Ados pour l'année 2013

ATTENDU QUE le Club des Ados a demandé une subvention de fonctionnement pour l'année 2013 au montant de 4,000\$;

ATTENDU QUE le conseil a déjà donné un premier montant de 2,000\$ au début de l'année 2013 ;

ATTENDU QUE le conseil a reçu tous les documents exigés pour compléter la demande de subvention de fonctionnement du Club des Ados pour l'année 2013 ;

13-11-11

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil autorise le deuxième versement au montant de 2,000\$ au Club des Ados pour l'année 2013.

ADOPTÉ

18. Avis de motion et projet de règlement sur l'utilisation de l'eau potable

Un projet de règlement sur l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal est présenté par le maire. Ensuite, la conseillère, Nathalie Lévesque, donne un avis de motion pour l'adoption, lors d'une séance subséquente, dudit règlement sur l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal.

19. Vente des lots 4 321 086 et 4 319 657 aux propriétaires des lots adjacents

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle apparaît comme propriétaire des lots 4 321 086 et 4 319 657 au cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE l'assiette de ces lots est l'assiette d'un ancien chemin de la Municipalité désaffecté situé à l'Est et à l'Ouest de la rivière Ouelle ;

ATTENDU QUE l'assiette de ces lots n'est plus d'aucune utilité pour la Municipalité de Rivière-Ouelle ;

13-11-12

IL EST PROPOSÉ par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle rétrocède aux propriétaires riverains l'assiette du chemin les bornant, savoir :

À Ghislaine Rivard, une partie du lot 4 321 086, d'une superficie de 687,1 m²
 À Marie-France Barbeau, une partie du lot 4 321 086, d'une superficie de 525,6 m²
 À Gilles Pelletier, une partie du lot 4 321 086, d'une superficie de 1281,7 m²
 À Ferme Bérancêtre Inc., une partie du lot 4 321 086, d'une superficie de 450,3 m²
 À Gilles Pelletier, le lot 4 319 657, d'une superficie de 926,4 m²

QUE le prix du terrain vendu soit de 0.375\$/m²;

QUE les frais de lotissement de l'arpenteur-géomètre et les frais des contrats notariés soient à la charge des propriétaires nommés ;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer les actes de cession pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Ouelle et à consentir à toutes les clauses et conditions pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ**20. Demande de dérogation de la Ferme Sudri**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme doit donner sa recommandation au conseil relativement à une demande de dérogation mineure (#2013-004) pour un agrandissement de l'étable situé au 105, chemin du Sud-de-la-Rivière ;

Considérant que le propriétaire demande l'autorisation d'agrandir son étable jusqu'à 2.64 mètres de l'emprise du chemin afin d'éviter une construction en angle alors que le règlement de zonage exige 8 mètres selon l'article 5.5.2.1 ;

Considérant que la construction existante est déjà située, à son plus près, à 6.34 mètres de l'emprise du chemin car elle possède un droit acquis;

Considérant que la demande concerne le règlement de zonage ou de lotissement mais qu'elle n'est pas relative à l'usage et à la densité de l'occupation du sol ;

Considérant que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

Considérant que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;

Considérant que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété ;

Considérant que la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure ;

Considérant que le CCU recommande au conseil municipal d'accorder cette dérogation mineure ;

13-11-13

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accepte la recommandation du CCU et accorde la dérogation mineure tel que demandé par la Ferme Sudri

ADOPTÉ**21. Mandat au notaire pour l'acquisition des lots 4 321 446, 4 320 999, 4 320 992 et 5 352 141 incluant une servitude pour le réseau d'égout privé**

ATTENDU QUE le conseil désire devenir propriétaire du chemin Bois Hébert afin d'en faire un chemin public ;

ATTENDU QUE les deux conditions de la Municipalité avant d'acquérir le chemin Bois Hébert ont été respectées soit :

1. Que M. Jean Martin, le propriétaire du chemin, obtienne une servitude de non-creusage de la part des propriétaires situés au bas du talus
2. Que M. Jean Martin paye la moitié des frais pour l'installation d'une glissière en haut du talus ;

ATTENDU QUE M. Jean Martin possède un réseau d'égout privé dans le chemin Bois Hébert ;

ATTENDU QUE les lots concernés dans cet acte de cession sont les lots 4 321 446, 4 320 999, 4 320 992 et 5 352 141 ;

13-11-14

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accepte de devenir propriétaire du chemin Bois Hébert en acquérant les lots 4 321 446, 4 320 999, 4 320 992 et 5 352 141

QUE ces lots soient cédés gratuitement à la Municipalité ;

QU' une servitude soit accordée à M. Jean Martin pour son réseau d'égout privé situé dans le chemin Bois Hébert ;

QUE le conseil autorise la dépense et donne le mandat au notaire Louis Garon pour produire l'acte de cession incluant une servitude pour le réseau d'égout privé ;

QUE le conseil autorise le maire et le directeur général à signer, au nom de la Municipalité, l'acte de cession préparé par le notaire.

ADOPTÉ

22. Autorisation de dépense pour des travaux dans le chemin Bois Hébert

ATTENDU QU' il est nécessaire de faire des travaux dans le chemin Bois Hébert pour faciliter la circulation des véhicules de service et pour rendre le chemin plus sécuritaire ;

ATTENDU QUE le coût des travaux est de 5,945.00\$ plus taxes pour refaire la courbe à l'intersection du chemin Bois Hébert et du chemin d'Auteuil incluant l'installation d'une glissière en haut du talus sur le chemin Bois Hébert ;

ATTENDU QUE M. Jean Martin a déjà payé un montant de 2,270.00\$ pour couvrir la moitié de la dépense reliée à l'installation de la glissière tel qu'exigé par la Municipalité ;

13-11-15

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil autorise une dépense de 5,945.00\$ plus taxes pour effectuer les travaux ci-haut mentionnés dans le chemin Bois Hébert.

ADOPTÉ

23. Autorisation de dépense pour des travaux dans le chemin du Sud-de-la-Rivière

ATTENDU QUE le conseil doit attendre l'approbation de Sécurité Civile avant de procéder au déplacement du chemin du Sud-de-la-Rivière ;

ATTENDU QUE l'hiver approche et que la voie de contournement temporaire n'est pas sécuritaire pour le camion de déneigement durant l'hiver ;

ATTENDU QUE les tas de terre à côté de la voie de contournement sont susceptibles de provoquer une accumulation de neige dans le chemin ;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu l'accord verbal du propriétaire pour procéder aux travaux qui consistent à adoucir les courbes aux deux extrémités de la voie de contournement et à déplacer les tas de terre ailleurs loin d'une voie de circulation ;

ATTENDU QUE le coût estimé des travaux s'élève à 3,800.00\$ plus taxes

13-11-16

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil autorise une dépense d'environ 3,800.00\$ plus taxes pour effectuer les travaux ci-haut mentionnés dans le chemin du Sud-de-la-Rivière.

ADOPTÉ

24. Fermeture du bureau municipal pendant la période des fêtes

Le bureau municipal fermera ses portes du 23 décembre 2013 au 3 janvier 2014 inclusivement pour la période des fêtes.

25. Offre de service pour le déneigement de la borne sèche sur le chemin de la Petite-Anse durant l'hiver 2013-2014

ATTENDU QUE le conseil a reçu une offre de service de Pierre Garon pour le déneigement de la borne sèche sur le chemin de la Petite-Anse durant l'hiver 2013-2014 au montant de 600.00\$ plus taxes ;

13-11-17

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accepte l'offre de service de Pierre Garon et autorise la dépense de 600.00\$ plus taxes pour le déneigement de la borne sèche sur le chemin de la Petite-Anse durant l'hiver 2013-2014.

ADOPTÉ

26. Autorisation de dépense pour des pancartes de nom de rue

ATTENDU QUE le conseil désire uniformiser les pancartes de nom de rue aux nouvelles couleurs de la Municipalité tout en profitant d'un rabais considérable à cause d'un achat en lot ;

ATTENDU QUE le conseil a reçu une soumission de S-Pace Signalétique au montant de 1,100.75\$ plus taxes pour la fabrication de 29 pancartes ;

13-11-18

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accepte la soumission de S-Pace Signalétique et autorise la dépense de 1,100.75\$ plus taxes pour la fabrication de 29 pancartes.

ADOPTÉ

27. Approbation des travaux pour le PAARRM

ATTENDU QUE les travaux de protection du chemin de la Pointe ont été exécutés;

13-11-19

IL EST PROPOSÉ par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin de la Pointe pour un montant subventionné de 12,000.00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin de la Pointe dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ

28. Autorisation de dépense et mandat à l'arpenteur et au notaire relativement au point d'eau à l'Anse-des-Mercier

ATTENDU QUE le conseil a déjà autorisé, par résolution, certaines dépenses liées au projet de construction d'un point d'eau à l'Anse-des-Mercier notamment pour le certificat d'autorisation du MDDEFP, l'étude préliminaire de Biopterre et l'étude de sol de LVM pour un total de 4,100.00\$ plus taxes ;

ATTENDU QUE le conseil a déjà signé une entente avec le propriétaire relativement au projet de construction du point d'eau selon la résolution # 13-09-06

ATTENDU QUE dans cette entente, le propriétaire s'engage à donner une servitude à la Municipalité pour qu'elle puisse avoir accès à ce point d'eau ;

ATTENDU QUE le coût estimé des travaux de construction du point d'eau incluant l'installation d'une clôture s'élève à environ 18,000.00\$ plus taxes ;

13-11-20

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil autorise une dépense d'environ 18,000.00\$ plus taxes pour les travaux de construction du point d'eau à l'Anse-des-Mercier incluant l'installation d'une clôture ;

QUE le conseil autorise la dépense et donne le mandat à l'arpenteur Guy Marion pour la préparation des descriptions techniques et du plan de localisation du point d'eau ;

QUE le conseil autorise la dépense et donne le mandat au notaire Louis Garon pour la préparation de l'acte de servitude en faveur de la Municipalité pour lui donner accès au point d'eau ;

QUE le conseil autorise le maire et le directeur général à signer, au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

ADOPTÉ

29. Offre de service d'un arpenteur pour la préparation d'un plan relativement au projet de déplacement du chemin du Sud-de-la-Rivière

ATTENDU QUE le conseil, dans sa résolution # 13-10-07, a donné un mandat à BPR pour produire des plans et devis relativement au projet de déplacement du chemin du Sud-de-la-Rivière ;

ATTENDU QUE BPR a besoin d'un plan précis de l'emprise du chemin actuel afin de pouvoir déterminer la limite maximale de 30 mètres exigée par la CPTAQ ;

ATTENDU QUE le conseil a reçu une offre de service de Arpentage Côte-du-Sud au montant de 750.00\$ plus taxes pour la préparation de ce plan ;

13-11-21

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accepte l'offre de service de Arpentage Côte-du-Sud et autorise une dépense de 750.00\$ plus taxes pour la préparation de ce plan.

ADOPTÉ

30. Facture estimée pour les services policiers de la SQ durant l'année 2014

Le montant estimé de la facture 2014 pour les services policiers de la SQ est de 111 765.00 \$;

13-11-22

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité autorise la dépense d'environ 111 765.00\$ pour les services policiers de la SQ durant l'année 2014.

ADOPTÉ

31. Renouvellement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2014

ATTENDU QUE la municipalité doit renouveler son adhésion à la FQM pour l'année 2014 et que la contribution demandée est de 1 153.53\$ incluant les taxes ;

13-11-23

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité paye sa contribution annuelle au montant de 1 153.53 \$ incluant les taxes pour son adhésion à la FQM pour l'année 2014.

ADOPTÉ**32. Factures de Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent pour 2014-2015**

Les factures de Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent pour 2014-2015 s'élèvent à 5672.47 \$ incluant les taxes. Plus précisément, la cotisation annuelle 2014-2015 est de 5196.71\$ incluant les taxes et les frais pour la licence Symphony 2014-2015 sont de 475.76\$ incluant les taxes.

13-11-24

IL EST PROPOSÉ par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la Municipalité paye les factures de Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent pour 2014-2015 au montant total de 5672.47 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ**33. Offre de service de l'avocat Gilles Moreau « services de première ligne 2014 »****13-11-25**

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accepte l'offre de service de l'avocat Gilles Moreau pour les « services de première ligne » durant l'année 2014 au montant de 500.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉ**34. Libération d'un dépôt à terme au montant de 70 000 \$ pour Construction BML**

ATTENDU QUE le conseil, dans sa résolution # 10-10-03, avait retenue un montant de 70,000\$ en fidéicommiss à la CIBC comme somme pouvant servir à couvrir des réclamations potentielles de Les Transporteurs en Vrac envers Construction BML dans le cadre du projet d'aqueduc et d'égout initial ;

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de Construction BML pour libérer le dépôt à terme de 70,000.00\$ car le jugement en cours d'appel a été rendu le 23 septembre dernier ;

ATTENDU QUE le jugement en cours d'appel condamne Construction BML à payer la somme de 7,200.00\$ plus intérêt à Les Transporteurs en Vrac ;

ATTENDU QUE Les Transporteurs en Vrac ont confirmé par écrit à la Municipalité qu'ils ont reçu le paiement de la part de Construction BML ;

13-11-26

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accepte la libération du montant résiduel de 70,000.00\$ placé en fidéocommiss à la CIBC tel que demandé par Construction BML.

ADOPTÉ**35. Participation financière au transport adapté pour l'année 2014****13-11-27**

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la Municipalité accepte de participer financièrement au transport adapté pour l'année 2014 en versant la contribution demandée au montant de 3,427.00 \$.

ADOPTÉ**36. Adoption du budget de la Régie des matières résiduelles pour l'année 2014****13-11-28**

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil de la Municipalité adopte le budget de la Régie des matières résiduelles au montant de 315,589.00 \$ pour l'année 2014 et accepte de payer sa contribution annuelle au montant de 73,042.00 \$.

ADOPTÉ

37. Avis de motion pour le règlement établissant le budget de l'année financière 2014, adoptant le programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 et décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'année 2014

La conseillère, Nathalie Lévesque, donne un avis de motion de la présentation pour adoption, lors d'une séance subséquente, d'un règlement établissant le budget de l'année financière 2014, adoptant le programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 et décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'année 2014.

38. Approbation des comptes

FOURNISSEURS	SOLDE
AGRO ENVIROLAB	101.18 \$
LES ALARMES CLÉMENT PELLETIER	482.21 \$
AQLPA	200.00 \$
BUROPLUS LA POCATIERE	329.01 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOÎT	2 733.54 \$
CAMPOR ENVIRONNEMENT	206.94 \$
CARQUEST LA POCATIÈRE	8.14 \$
CM GRAPHISTE	52.50 \$
CONSTRUCTION B.M.L. INC.	1 291.67 \$
ÉCO-L'EAU	18 414.44 \$
LES FEUILLAGES DU QUÉBEC	576.48 \$
FLORENCE	178.20 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	8.00 \$
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC	94.51 \$
GARAGE RICHARD ET GUY CHAMBERLAND	626.10 \$
GARON, LÉVESQUE, GAGNON, ST-PIERRE, NOTAIRES	801.11 \$
GESTION JB-CEL INC.	86.21 \$
GROUPE DYNACO	641.90 \$
INFORMATIQUE IDC INC.	360.38 \$
IMPRESSION SOLEIL	767.62 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	100.72 \$
LOCATION D'OUTILLAGE	304.68 \$
MALLETTE SYNDIC (RESTAURANT L'ESCALE)	293.00 \$
MATHIEU PELLETIER	1 300.00 \$
M.R.C. DE KAMOURASKA	5 822.24 \$
PELLETIER T. V. ENR.	91.96 \$
PG SOLUTIONS INC.	172.46 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUES	459.84 \$
PUBLICITÉ P.A. MICHAUD	59.56 \$
COURRIER PUROLATOR LTÉE	40.39 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	538.08 \$
R-D-L TÉLÉCOM INC	285.08 \$
RECYC-QUÉBEC	80.48 \$
ROCHE LIMITÉE GROUPE-CONSEIL	4 189.12 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS	21.99 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC.	788.73 \$
SIGNALISATION SMG 2	776.08 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	29 106.03 \$
TRANSPORT YANNICK MICHAUD	137.98 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	3 111.58 \$
TOTAL:	75 640.14 \$

13-11-29

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la liste des fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le conseil.

ADOPTÉ

39. Correspondance

- Lettre d'Hydro-Québec pour l'élagage des arbres dans la municipalité
- Lettre de la Résidence Hélène Lavoie pour une demande d'hébergement en cas de sinistre
- Lettre du PAARRM pour une subvention additionnelle de 2 000,00 \$
- État de dépôt de 14,200.00\$ provenant de la compensation tenant lieu de taxes
- État de dépôt de 157,354.00\$ provenant du PIQM
- État de dépôt de 447,669.00\$ provenant du PIQM
- Lettre de remerciement de la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud Inc.
- Lettre du Ministère des Ressources naturelles concernant la résolution 13-06-15 – Appui à la municipalité de Saint-André
- Certificat d'autorisation du MDDEFP concernant l'aménagement d'un bassin d'eau à l'Anse-des-Mercier pour les pompiers
- Lettre de conformité de l'entreprise Roche ltée concernant les travaux d'enrochement sur le chemin de la Pointe
- Lettre de remerciement du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière concernant notre contribution pour les prix scolaires
- Confirmation du Ministère de la Sécurité publique pour le programme général d'aide financière lors de sinistres réels relativement aux dommages causés au chemin du Sud-de-la-Rivière
- Lettre de remerciement de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest pour la participation de la Municipalité à l'activité de prévention des incendies avec les élèves des écoles primaires
- Lettre de la CAUREQ concernant la redistribution des excédents de l'année financière 2012-2013 aux municipalités (1,871.97\$ pour Rivière-Ouelle)
- Avis favorable de la MRC à la CPTAQ (résolution # 305-CA2013) concernant notre demande d'autorisation pour l'utilisation d'un chemin d'accès public menant au développement du chemin de la Cédrière et du chemin des Grands-Hérons
- Plainte d'un citoyen concernant des chiens et des chats en liberté

40. Demandes de don

13-11-30

IL EST PROPOSÉ par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accepte les demandes de don suivantes :

- 120 \$ pour 4 billets pour le souper « Au Mérite » de la 8^{ième} édition du Noël au Coeur du Kamouraska
- 450 \$ (45 résidents) pour l'Association des Aînés de la Résidence Hélène Lavoie et 170\$ (17 résidents) pour la Résidence Jacynthe Gagnon pour les fêtes de Noël
- 30 \$ pour l'Association du hockey mineur du Kamouraska
- 40 \$ à l'École de Musique Destroismaisons
- 30 \$ au Club de patinage artistique de La Pocatière
- 60 \$ pour 2 billets pour le souper bénéfice «Paramundo» du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière
- 250 \$ pour un vin d'honneur à la fête paroissiale «SuperBoom des aînés» du Club de l'âge d'or
- 10 \$ à Action Chômage Kamouraska Inc.
- 60 \$ au Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour l'album des finissants
- 50 \$ à Centraide KRTB-Côte-du-Sud

ADOPTÉ

41. Varia

Il n'y a aucun point au varia.

42. Période de questions

- Question : Pourquoi la Municipalité ne veut pas donner les terrains aux propriétaires des lots adjacents plutôt que de les vendre ? (voir résolution # 13-11-12 du présent procès-verbal). Réponse : C'est une question d'équité envers les autres contribuables de Rivière-Ouelle.
- Question : Quand les résidents du rang de l'Éventail auront une réponse relativement à leur demande de prolongement du réseau d'égout municipal ? Réponse : Le directeur général doit évaluer la faisabilité d'un tel projet dès que possible.
- Question : Où en est rendu le dossier du chemin d'Auteuil ? Réponse : Le directeur général a déjà rencontré un des propriétaires et a obtenu une entente verbale sur l'emplacement et la largeur de l'emprise du chemin.
- Question : Est-ce qu'il y a un point d'eau au village pour les pompiers ? Réponse : Oui, au bout de la rue Casgrain.

43. Prochaine réunion de travail

La date de la prochaine réunion de travail est mardi, le 26 novembre 2013 à 19h00

44. Prochaine séance publique

La prochaine séance publique est mardi, le 3 décembre 2013 à 20h00

45. Levée de la séance

13-11-31

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21 h 44.

ADOPTÉ

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Louis-Georges Simard, maire

Adam Ménard, secrétaire-trésorier